



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2020

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 15	Présents : 12	Représentés : 2	Votants : 14
--	---------------------	------------------	--------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Alexis DORANGE-PATORET, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG

Mme Stéphanie DUFOURNET a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES  
Mme Anne-Marie JUNG a donné pouvoir à M. Michel ROUX

**1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance

**2) APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 25/05/2020**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

**3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

## Décisions :

### Décision n°01/2020 : RD 6 – aménagement d’un trottoir sur la route du village – convention d’autorisation de voirie et d’entretien

Un avenant n°1 à la convention d’autorisation de voirie et d’entretien du 18 mai 2018 est conclu avec le département de la Haute-Savoie relative aux travaux de prolongation d’un trottoir sur la route du village pour définir les modalités techniques et administratives liées à ces travaux.

### Décision n°02/2020 : Prolongement du trottoir route du Village (RD6) – marché de travaux

La proposition de l’entreprise DECREMPS pour le marché d’aménagement d’un trottoir et de réfections ponctuelles pour un montant de 166 495,50 € H.T. est retenue.

### Décision n°03/2020 : Contrat d’occupation précaire du logement sis au 206 route de Chevrier-Cornier

Un contrat d’occupation précaire pour l’occupation du logement de type 4 sis au 206 route de chevrier est conclu avec M. Didier MARTIN pour une redevance mensuelle de 400 € selon les conditions annexées dans le bail.

### Décision n°04/2020 : Extension du trottoir route du village – demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d’Avenir et de Solidarité (CDAS)

Une demande de subvention est présentée au titre du CDAS pour l’opération d’extension du trottoir route du village, chiffrée à la somme de 169 546 €. Le financement envisagé est le suivant :

CDAS (20%)	34 316 €
Fonds propres (80%)	137 267 €
Total (100%)	171 583 €

### Décision n°05/2020 : Aménagement et sécurisation de l’étage des vestiaires de football – demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d’Avenir et de Solidarité (CDAS)

Une demande de subvention est présentée au titre du CDAS pour l’opération d’aménagement et de sécurisation de l’étage des vestiaires de football, chiffrée à la somme de 24 859 €. Le financement envisagé est le suivant :

CDAS (20%)	4 972 €
Fonds propres (80%)	19 887 €
Total (100%)	24 859 €

M. Mickaël PERROTIN sollicite le détail des travaux prévus dans les vestiaires. Il est prévu de réaliser un second escalier extérieur et une cloison mobile entre les deux espaces de la salle.

### Décision n°06/2020 : Extension du trottoir route du village – demande de subvention au titre des amendes de police

Une demande de subvention est présentée au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre de la répartition des produits des amendes de police, pour la réalisation d’un aménagement de l’accotement le long de la route du village entre la route de la Mollard et la route du Pralet. Le financement envisagé est le suivant :

Produits des Amende de police (5,82 %)	10 000 €
CDAS (20%)	34 316 €

Fonds propre (74,18%)	127 267 €
Total (100%)	171 583 €

Le dispositif de subvention au titre des amendes de police est une redistribution dans le département d'une partie du produit des amendes collectées au profit d'aménagement routier visant à améliorer la sécurité des usagers (trottoirs, bordures, pistes cyclables..).

Décision n°07/2020 : Sécurisation de la Madeleine – 2<sup>ème</sup> tranche – demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Une demande de subvention est présentée au titre du CDAS pour l'opération de la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de sécurisation de la Madeleine, chiffrée à la somme de 245 850 €. Le financement envisagé est le suivant :

CDAS (20%)	49 170 €
Fonds propres (80%)	196 680 €
Total (100%)	245 850 €

Mme Anaïs LA PLACA interroge sur les limites du projet de sécurisation de la Madeleine. Il est indiqué que le projet porte sur la totalité de la route de la Madeleine et qu'il est divisé en tranches en raison du montant global des travaux. La 1<sup>ère</sup> tranche a été réalisée à l'entrée du hameau en provenance d'Arenthon, la 2<sup>ème</sup> tranche est comprise entre le chemin de Veige et l'impasse du champ ravy. Le projet avait été présenté aux riverains lors d'une réunion publique qui s'était déroulée le 17 décembre 2019.

Décision n°08/2020 : Délivrance d'une concession au columbarium du cimetière – Mr DESCAMPS Jean-Claude-Concession n°15 – n° d'emplacement : B 18

Il est accordé dans le columbarium du cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans, à compter du 11 mai 2020, à l'emplacement n° **B18** ;

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle expirant le 10 mai 2050 et moyennant la somme totale de 500 €.

Décision n°09/2020 : Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de 2 liaisons piétonnes et cycles au centre village

L'offre de mission d'étude de faisabilité pour l'aménagement de 2 liaisons piétons et cycles au centre village, présentée par le cabinet ATELIER PAYSAGER, pour la somme totale de 4 200 € H.T. est retenue. Elle se décompose ainsi :

Tracé chef-lieu / Vignettaz :	1 960 € H.T
Tracé chef-lieu / Fornasse :	2 240 € H.T

Décision n°10/2020 : Exonération des loyers commerciaux et charges pour les mois d'avril et mai 2020

Les loyers et charges des mois d'avril et mai 2020 pour les quatre commerces situés au 2 route du Chatelet sont exonérés.

Décision n°11/2020 : Prolongement du trottoir route du Village (RD6) – marché de travaux – avenant n°1

Un avenant n°1 au marché de travaux pour le prolongement du trottoir route du village est conclu avec l'entreprise DECREMPS BTP, d'un montant de 4 965 € H.T.

Le montant du marché est porté à la somme de 171 460,50 € H.T., soit une hausse de 2,98 %.

Décision n°12/2020 : Liaison entre le réseau structurant intercommunal via le chef-lieu par une voie verte – demande de subvention au titre de l'appel à projets Fonds mobilités actives

Une demande de subvention est présentée au titre l'appel à projets – Fonds mobilités actives – continuités cyclables 2020 pour l'opération de réalisation de voies vertes pour relier le réseau cyclable intercommunal structurant, chiffrée à la somme de 301 176 €. Le financement envisagé est le suivant :

Appel à projets (50%)	150 588 €
Fonds propres (50%)	150 588 €
Total (100%)	301 176 €

M. Franck CORCELLE rend compte des discussions récentes avec M. VOLPI pour le déplacement du chemin rural du bois d'enfer dans le secteur de la route de la Vignettaz et présente le plan réalisé par le bureau Atelier Paysager.

Arrivée de M. Laurent AEGERTER à 19H57.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption (**voir pièce jointe n°3**) :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
195 route de Moussy	Bâti en copropriété	B40/41/44/1434/1435/1436/1437/1438	3	25/02/2020
143, 151 route de Moussy	Bâti en copropriété	B40/41/44/1434/1435/1436/1437/1438	4	10/02/2020

M. Laurent AEGERTER évoque la situation de la parcelle B 1097 à Moussy, récemment vendue qui doit faire l'objet d'un aménagement et indique qu'il serait opportun de se rapprocher du propriétaire afin de discuter de la possibilité de réaliser une voie verte permettant de relier le haut de la route de Moussy au rond-point via le lotissement des Rhododendrons par la parcelle B 1463.

#### 4) COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil* ».

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

Commissions générales ;

Commission finances ;

Commission urbanisme ;

Commission voirie et bâtiments ;

Commission chemins, ruisseaux et forêt ;

Commission environnement et fleurissement ;  
Commission scolaire et périscolaire ;  
Commission communication ;  
Commission voies vertes, bois des écoliers et jardins participatifs ;

Commissions spécifiques :

Commission rénovation cimetière et petit patrimoine ;  
Commission création d'un local pour les jeunes ;  
Commission création d'un « club séniors » ;  
Commission développement du tissu associatif avec un référent et un suppléant par association.

Après un tour de table, Monsieur le Maire propose la composition des commissions comme suit :

Commission finances :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Franck CORCELLE, Serge CONTAT, Franca VIVIAND, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET

Commission urbanisme :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Serge CONTAT, Franca VIVIAND, Anne-Marie JUNG, Jean-Marc SELLIER, Brice METRAL

Commission Voirie et bâtiment :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Serge CONTAT, Franca VIVIAND, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Alexis DORANGE-PATTORET, Anaïs LA PLACA

Commission Chemins, ruisseaux et forêt :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Mickaël PERROTIN, Alexis DORANGE-PATTORET, Laurent AEGERTER

Commission environnement et fleurissement :

Président : Michel ROUX,  
Membres désignés : Franca VIVIAND, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Véronique BABITCH

Commission scolaire et périscolaire :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Annick DESTERNES, Franca VIVIAND, Véronique BABITCH

Commission communication :

Président : Michel ROUX  
Membres désignés : Annick DESTERNES, Franca VIVIAND, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Véronique BABITCH, Stéphanie DUFOURNET, Christine BONDAZ, Anaïs LA PLACA

Commission Voies vertes, bois des écoliers et jardins participatifs :

Président : Michel ROUX

Membres désignés : Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Mickaël PERROTIN, Stéphanie DUFOURNET, Laurent AEGERTER

Commission rénovation cimetière et petit patrimoine :

Président : Michel ROUX

Membres désignés : Annick DESTERNES, Serge CONTAT, Franca VIVIAND, Franck CORCELLE, Mickaël PERROTIN, Anne-Marie JUNG

Commission création d'un local pour les jeunes :

Président : Michel ROUX

Membres désignés : Serge CONTAT, Brice METRAL, Alexis DORANGE-PATTORET, Anaïs LA PLACA

Commission création d'un club Séniors :

Président : Michel ROUX

Membres désignés : Annick DESTERNES, Véronique BABITCH, Franca VIVIAND, Anne-Marie JUNG

Commission Développement du tissu associatif :

Président : Michel ROUX,

Membres désignés : Franca VIVIAND, Christine BONDAZ, Mickaël PERROTIN, Franck CORCELLE, Stéphanie DUFOURNET, Serge CONTAT, Brice METRAL, Anaïs LA PLACA, Jean-Marc SELLIER, Annick DESTERNES, Véronique BABITCH

**5) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du conseil municipal. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques sur la base de la liste de 24 noms proposés par le conseil municipal.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

-être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne

-avoir 25 ans au moins

-jouir de leurs droits civils

-être familiarisés avec les circonstances locales

-posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

-être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DRESSE** la liste de 24 noms suivantes pour la composition de la commission communale des impôts directs :

Titulaires		Suppléants	
M.	Serge CONTAT	Mme	Marie-Jeanne MERMOUX
Mme	Franca VIVIAND	M.	Albert LORIOT
M.	Laurent AEGERTER	M.	Roland PARRET-PEINTRE
M.	Jean-Marc SELLIER	M.	Jean-Bernard BIBOLLET
M.	Brice METRAL	Mme	Anne-Marie JUNG
Mme	Anaïs LA PLACA	M.	Alexis DORANGE-PATTORET

Titulaires		Suppléants	
M.	Franck CORCELLE	M.	Francis MAXIT
Mme	Véronique BABITCH	Mme	Josette RIVOLLET
Mme	Christine BONDAZ	M.	René CAULLIREAU
Mme	Annick DESTERNES	Mme	Mariette GRANGE
M.	Mickaël PERROTIN	Mme	Sylvie ACHARD
Mme	Stéphanie DUFOURNET	Mme	Corinne BAC

#### 6) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SYANE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales le comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) doit être renouvelé.

Les communes, les intercommunalités et le conseil départemental désignent leur représentant au nombre de 300 qui constituent les collèges électoraux. Ils seront appelés à élire les délégués du SYANE, membres du Comité Syndical. Le comité sera constitué de 83 membres titulaires et 35 suppléants.

Monsieur le Maire souligne que la commune de CORNIER doit désigner un délégué.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DÉSIGNE** M. Serge CONTAT comme délégué de la commune de Cornier au SYANE

#### 7) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CTENS DU PLATEAU DES BORNES

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de prévoir la désignation de délégués pour le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes. Le plateau des Bornes se distingue notamment grâce à un réseau de zones humides aussi remarquable par la biodiversité qu'il abrite que par son rôle vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau et un maillage bocager qui constitue des corridors écologiques importants.

Le Contrat de territoire vise notamment à améliorer la connaissance du réseau de zones humides grâce à la prospection de zones humides potentielles, à localiser et caractériser les

infrastructures agro-écologiques (haies, vergers, fossés...), à mettre en place des actions de protection et de communication.

Monsieur le Maire souligne que la commune de CORNIER doit désigner un délégué et un suppléant.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DÉSIGNE** M. Laurent AEGERTER comme délégué titulaire et M. Mickaël PERROTIN comme délégué suppléant de la commune de Cornier au contrat de territoire du plateau des Bornes

#### **8) DÉSIGNATION DES QUATRE ÉLUS À CONTACTER EN CAS DE CRISE**

La préfecture a besoin de pouvoir contacter les élus en cas de crise : les coordonnées des élus mentionnés ci-dessous:

- Michel ROUX
- Serge CONTAT
- Franca VIVIAND
- Laurent AEGERTER

#### **9) DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA SEMCODA**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Cornier est actionnaire de la SEMCODA avec 4456 actions d'une valeur de 325 € prime d'émission comprise pour la somme globale de 1 448 200 €.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires les administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA. L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an. Le délégué devra ensuite présenter conseil Municipal (ou communautaire) un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DÉSIGNE** Monsieur Michel ROUX comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA ;

## 10) DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la circulaire du 26/10/2001 a créé la fonction de correspondant défense afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée -Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd), qui anime le réseau au plan national.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DÉSIGNE** M. Jean-Marc SELLIER comme correspondant défense de la commune de Cornier.

## 11) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU ESPACE NAUTIQUE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner deux délégués et deux suppléants aux fins de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Espace Aqualudique des Foron.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-DÉSIGNE** pour représenter la commune au SIVU espace aqualudique des Foron,

-délégués titulaires :

-Mme Anne-Marie JUNG

-M. Brice METRAL

-délégués suppléants :

-Mme Stéphanie DUFOURNET

-Mme Véronique BABITCH

## 12) COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales* ».

Monsieur le Maire propose de créer le comité d'action sociale avec la composition suivante :  
Présidente : Franca VIVIAND  
Membres désignés : Anne marie JUNG, Jean-Marc SELLIER, Christine BONDAZ, Véronique BABITCH, Jean-Bernard BIBOLLET, Chantal CONSTANTIN

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :  
**I-INSTAURE** le comité d'action sociale ;

### 13) COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :  
**I-APPROUVE** le compte de gestion du budget général élaboré par le Trésorier Principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

### 14) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL 2019

M. Serge CONTAT, Maire adjoint, présente à l'assemblée les comptes de l'exercice 2019 et commente les résultats ci-après du budget général de la commune :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses 2019	- 1 058 741,97 €
Recettes 2019	+1 659 796,37 €

Résultat 2019	+601 054,40 €
Résultat affecté en investissement (A)	+601 054,40 €

Section d'investissement :

Dépenses 2019 :	- 1 366 363,52 €
Recettes 2019	+ 3 127 610,46 €
Résultat 2019	+ 1 761 246,94 €
Résultat 2018	- 812 741,15 €
Résultat cumulé (B)	+ 948 505,79 €

Résultat global de clôture +1 549 560,19 €

Reste à réaliser 2019 -49 404,50 €

Résultat RAR compris +1 500 155,69 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

**I-APPROUVE** le compte administratif du budget général 2019 tel que présenté ci-avant ;

**15) AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL 2019**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-5 Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Il est toutefois admis que, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée peut alors au titre de l'exercice clos procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 février 2020, l'assemblée a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2019, c'est-à-dire constaté le résultat de clôture estimé (résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement y compris les restes à réaliser) et statué sur la prévision d'affectation du résultat dans le budget primitif 2020. Il précise que le compte administratif présente des résultats identiques.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré:

**I-CONSTATE** que les résultats sont conformes ;

**16) COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAC 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré:

**I-APPROUVE** le compte de gestion du budget ZAC élaboré par le Trésorier Principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

## 16) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZAC 2019

M. Serge CONTAT, Maire adjoint, présente à l'assemblée les comptes de l'exercice 2019 et commente les résultats ci-après du budget ZAC de la commune :

### Section de fonctionnement :

Dépenses 2019	-241 237,01 €
Recettes 2019	+605 000,00 €
Résultat 2019	+363 762,99 €
Résultat 2018	0 €
Résultat cumulé	+363 762,99 €

### Section d'investissement :

Dépenses 2019 :	0 €
Recettes 2019	+ 11 540,66 €
Résultat 2019	+ 11 540,66 €
Résultat 2018	- 11 540,66 €
Résultat cumulé	0 €

Résultat global de clôture +363 762,99 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré:

**I-APPROUVE** le compte administratif du budget ZAC 2019 tel que présenté ci-avant ;

## 17) AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DU BUDGET ZAC 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-5 Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Il est toutefois admis que, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée peut alors au titre de l'exercice clos procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 février 2020, l'assemblée a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2019, c'est-à-dire constaté le résultat de clôture estimé (résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement) et statué sur la prévision d'affectation du résultat dans le budget primitif 2020. Il précise que le compte administratif présente des résultats identiques.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I-CONSTATE** que les résultats sont conformes ;

### RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Voirie et bâtiment :

Tournée des routes :

M. Serge CONTAT indique que la commission a réalisé une tournée des routes le 23/06/2020 pour relever les travaux d'entretien à réaliser. Un devis sera demandé.

La commission a constaté au cours de cette tournée qu'un lampadaire est cassé impasse des carres et a relevé des travaux en cours alors que la demande d'urbanisme est actuellement à l'instruction. Un courrier sera envoyé au pétitionnaire

Il conviendra également de vérifier l'épaisseur du goudron prévue au niveau de la sécurisation de la Madeleine.

Carrefour de Pierre Grise : plainte de riverains suite au stationnement de véhicules au niveau du local fibre optique. Prévoir l'installation d'un panneau « cédez le passage » et « interdiction de stationner ».

-Visite de la ferme Passaben : une visite va être organisée afin que l'ensemble des élus puissent avoir connaissance des lieux avant d'envisager l'avenir de ce bâtiment.

M. Laurent AEGERTER souhaiterait que la commune adresse un courrier à M. CARDINAUD afin que ce dernier retire tous les véhicules stationnés à Passaben, ces derniers occasionnent une gêne pour l'entretien du terrain. Il souligne que le merlon n'est toujours pas terminé : certains voudraient le remonter de 70 cm pour ne plus entendre le bruit des camions, d'autres voulant le rabaisser de 40 cm pour la vue.... Il constate également que les chantiers des immeubles ont généré des déchets qui se sont retrouvés sur le terrain attenant à la ferme et demande si Didier pourrait faire un entretien le long de la clôture.

-Visite de la commune :

M. Brice METRAL souhaiterait que soit aussi organisée une visite de la commune.

-Résidence Séniors :

M. le Maire indique qu'une réunion relative à l'avancement de la résidence séniors a eu lieu avec la SEMCODA. Au vu des difficultés rencontrées, il est envisagé soit de diminuer les prestations, soit d'augmenter les prix.

Commission Environnement et fleurissements :

Mme Franca VIVIAND informe qu'une visite de la commune aura lieu le 25/07 pour relever les propriétés les plus joliment fleuries.

Commission communication :

Mme Annick DESTERNES indique qu'une brève sera éditée fin juillet.

Questions diverses :

Terrain école maternelle :

La CCPR va prendre en charge la tonte de la bande d'espace vert se situant entre la route départementale et le parking. La commune prendra en charge l'entretien de la haie.

Mr le Maire remercie l'ensemble du Conseil pour les marques de sympathie manifestées lors du décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents.